



La lettre de Sapois



N° 73

Sapois, le 17 avril 2020

- **Rappel lingettes jetables**

Les lingettes ne doivent pas être jetées dans les toilettes, elles font partie des déchets ménagers.

Elles ne sont pas biodégradables et bloquent les canalisations, stations d'épuration des eaux et polluent l'environnement mettant en danger la santé des agents communaux qui doivent intervenir et engendrant des frais pour réparer le matériel endommagé.

Si cette pratique devait perdurer, nous serions contraints d'augmenter la redevance eau-assainissement.

- **Mesures temporaires contre les incendies**

Les conditions météo chaudes et sèches de ce début de période printanière, créent un risque important d'incendie dans les milieux forestiers. Nos forêts sont également très durement touchées par les scolytes, rendant ces parcelles particulièrement exposées aux feux de forêt. Aussi afin de protéger nos massifs, un arrêté temporaire jusqu'au 30 avril vient compléter l'arrêté permanent du 24 mars 1977. Les feux sont ainsi interdits en milieu forestier et à moins de 200 mètres de ces derniers.

La fermeture des déchèteries a causé une multiplication des brûlages de déchets verts par les particuliers dont les conséquences peuvent aller à de nouvelles fragilités pulmonaires chez des personnes déjà considérées « à risque » et à des débuts d'incendie. Ces phénomènes ne sont pas acceptables. L'article 84 du règlement sanitaire départemental interdit en effet le brûlage à l'air libre ou à l'aide d'un incinérateur individuel des déchets ménagers.

- **Confection de masques**

La Commune recherche des personnes qui désireraient s'impliquer dans la confection de masques. Les dons de tissu en coton, d'élastiques ou de cordons seront les bienvenus.

- **Consignes de tri sélectif**

Profitez d'une sortie autorisée (courses...) pour déposer vos papiers, verre, plastique dans les conteneurs de point d'apport volontaire tout en veillant à respecter les gestes barrières et consignes sanitaires liées au COVID-19.

Il est rappelé de ne rien déposer à côté des conteneurs, tous dépôts hors des conteneurs ne seront pas ramassés.

- **Personnes en difficulté**

Pour les personnes en situation difficile, n'hésitez pas à appeler en Mairie, nous trouverons une solution pour vous aider en cette situation particulière (portage de courses, médicaments...).

Si vous avez connaissance de problèmes de santé ou autres chez des personnes seules ou en difficulté, merci de faire remonter l'information au secrétariat de mairie (téléphone ou mail).